

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

En raison de l'absence de quorum constatée lors de la séance du 11 juin 2025 à Marcheprime à 18h00, le Comité Syndical du Parc naturel régional des Landes de Gascogne s'est réuni à Belin-Béliet le vendredi 20 juin 2025 à 18h00, conformément à l'article L 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, par renvoi à l'article L5211-1 du même code, sous la présidence de **M. DEDIEU Vincent**.
 Date de la convocation : 12 juin 2025

Étaient Présents: Mme ARDOUIN Aimée portant pouvoir de Mme VALIORGUE Magali, M. DECLERCQ Cyrille, M. DEDIEU Vincent portant pouvoirs de M. PAIN Cédric et Mme DESMOULIN Karine, M. DUNOGUES Yves, M. ICHARD Vincent portant pouvoir de Mme BREQUE Claudie, M. SORE Serge portant pouvoirs de M. DELUGA François et de M. SAINTORENS Denis, Mme WEBER Sophie portant pouvoir de M. COUTIERE Dominique.

Absents excusés (pouvoirs): BREQUE Claudie ayant donné pouvoir à M. ICHARD Vincent, M. COUTIERE Dominique ayant donné pouvoir à Mme WEBER Sophie, Mme DESMOULIN Karine ayant donné pouvoir à M. DEDIEU Vincent, M. DELUGA François ayant donné pouvoir à M. SORE Serge, M. GILLE Hervé ayant donné pouvoir à Mme PIQUEMAL Sophie (absente), M. GLEYZE Jean-Luc ayant donné pouvoir à Mme PIQUEMAL Sophie (absente), Mme MESPLES Olga ayant donné pouvoir à M. LANUSSE Denis (absent), M. PAIN Cédric ayant donné pouvoir à M. DEDIEU Vincent, M. SAINTORENS Denis ayant donné pouvoir à M. SORE Serge, Mme VALIORGUE Magali ayant donné pouvoir à Mme ARDOUIN Aimée.

Absents : M. BACHÉ Alain, M. BAUDE Vital (excusé), Mme BEAUMONT Patricia, M. BLANC-SIMON Jean-Luc, M. BOUFFIN Yann, M. CARRERE Paul (excusé), M. DUFAY Michel (excusé), M. DURRIEU Michel (excusé), M. FORET Thierry (excusé), M. LAGRAVE Renaud, M. LANUSSE Denis (excusé), Mme LARRUE Marie, M. LASSALE Jean-Claude, Mme LE YONDRE Nathalie, Mme MARIE Lucie (excusée), M. MARTINEZ Manuel (excusé), M. MONNIER Philippe, M. PAPADATO Patrick, Mme PIQUEMAL Sophie, M. SARTRE Philippe (excusé), Mme TAPIN Maylis, M. TAUZIN Arnaud (excusé), Mme TOSTAIN Emmanuelle,

Deuxième convocation en l'absence de quorum constaté			
ELUS		VOIX	
Nombre élus en exercice	40	Nombre de voix maximum	97
Nombre de Présents	7	Représentant nombre de voix	32
Nombre de pouvoirs	10	Nombre de voix pour	32
Total présents et pouvoirs	17	Nombre de voix contre	
		Nombre d'abstentions	
		Ne prend pas part au vote	

ECOMUSEE

Modification des tarifs 2025 Billetterie Ecomusée de Marquèze **Tarifs individuels / famille/ CE pré-achat/ Gratuité** **Régie 818096**

Vu la délibération n°2024-131 du 16 décembre 2024, concernant les tarifs billetterie individuels, famille, CE-préachat et gratuité ;

Vu la délibération n°2025-08 du 24 février 2025, concernant la modification des tarifs 2025 ;

Il est proposé de modifier la délibération des tarifs individuels pour les soirées nocturnes de l'Ecomusée et la gratuité suite à des dons non protégés légalement au titre Musée de France (documentaire, scénographique, pédagogique) et pour les agents de la réserve ornithologique de Le Teich, dans un accord de réciprocité.

Concernant les objets classés « collection protégée au titre du Musée de France », les donateurs reçoivent une carte avec un accès à vie à l'Ecomusée de Marquèze.

TARIFS INDIVIDUELS 2025

BILLET ENTRÉE GRATUIT sur présentation d'un justificatif

Qualité et quantité non significatives des items donnés	2 ENTREES
Plus de 10 items	4 ENTREES
Rareté des items par rapport aux collections déjà constituées	4 ENTREES
Plus de 10 items et rareté	8 ENTREES
Agent de la Réserve Ornithologique de Le Teich (dans un accord de réciprocité)	4 ENTREES
BILLET ENTRÉE SOIREE NOCTURNE	
Soirée nocturne adulte	12,00€/pers
Soirée nocturne enfant (4 à 17 ans)	9,00€/pers
Pass famille 2 adultes + 3 enfants (4 à 17 ans)	45,00 €
Pass famille 2 adultes + 4 enfants (4 à 17 ans)	52,00 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical DECIDE à l'unanimité :

- DE VALIDER les tarifs proposés
- D'AUTORISER le Président à signer les actes et documents afférents.

Fait pour valoir ce que de droit,
à Belin-Béliet, le

Vincent DEDIEU

Président du Syndicat Mixte

Signé par : Vincent DEDIEU
Date : 26/06/2025
Qualité : PRESIDENT

Le Président certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et mise en ligne le

27/06/2025